



Forum des **Idées** AGRICULTURE

**25 propositions pour
une révolution agricole
et alimentaire**

PS



Nos propositions

Des propositions à l'échelle mondiale :

- 1. La France demande l'inscription dans la charte des Nations unies du droit des peuples à assurer la sécurité de leur approvisionnement alimentaire.** Nous considérons que le droit des peuples à se nourrir est un droit fondamental. Il répond à un besoin vital et constitue une exigence supérieure à toute considération commerciale.
- 2. La France demande un régime particulier pour l'agriculture dans le cadre de l'OMC.** L'agriculture n'est pas la variable d'ajustement des échanges mondiaux. Un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde. L'économie libérale a totalement échoué pour répondre à la demande alimentaire mondiale.
- 3. La France promeut la relocalisation des productions agricoles à l'échelle mondiale.** Imposer le principe du droit des peuples à se nourrir implique la relocalisation des productions agricoles : « il faut produire là où les gens ont faim » ! Cette relocalisation répond à des exigences sociales. Elle répond également à des exigences environnementales. Il faut d'ores et déjà limiter les déplacements inutiles à l'échelle mondiale.
- 4. La France tiendra ses engagements en matière d'aide au développement notamment pour soutenir les agricultures du Sud.** Les pays du Sud doivent pouvoir bénéficier de toutes les mesures nécessaires pour assurer le développement de leur économie et développer leur agriculture. L'aide au développement doit notamment aider ces pays à conquérir leur autosuffisance alimentaire.
- 5. Une gouvernance mondiale de l'agriculture coordonnée entre la FAO, l'OMC, le FMI et la Banque mondiale** doit se mettre en place à l'échelle internationale pour mettre fin au scandale de la faim dans le monde et mettre en place une véritable politique de régulation des marchés internationaux.

Des propositions pour l'Europe :

- 6. La France soutient la mise en œuvre en 2013 d'une nouvelle politique européenne alimentaire et agricole** dans l'Union européenne.
- 7. La France défend une politique de soutiens publics,** les considérant comme indispensables pour assurer la souveraineté alimentaire et l'emploi ; et la production de biens non marchands : l'aménagement du territoire, la performance environnementale. Il faut retrouver l'esprit des pères fondateurs de l'Union, soucieux de solidarité et de coopération.
- 8. La France exige une harmonisation par le haut des règles sociales et environnementales en Europe.** Il s'agit là d'un corollaire indispensable au marché unique européen. Actuellement, de nombreuses disparités sociales, fiscales et environnementales constituent de véritables distorsions de concurrence intra-européenne qui sacrifient les hommes au nom du libre échange.

PS



Nos propositions

- 9. La France promeut le principe d'une production locale devant satisfaire prioritairement les besoins locaux.** La monoculture productiviste dont les produits traversent le monde pour arriver chez les consommateurs est socialement et écologiquement absurde.
- 10. La France promeut le juste échange. Elle demande notamment la mise en place de dispositifs permettant d'examiner le contenu social et environnemental des produits agricoles** entrant dans l'espace européen pour s'assurer qu'ils respectent les normes européennes.
- 11. La France soutient la régulation publique des marchés alimentaires agricoles.** La régulation permet d'assurer des prix suffisamment stables et rémunérateurs pour les agriculteurs. L'intervention des pouvoirs publics doit sécuriser les prix et éviter leur volatilité grâce à des moyens efficaces : quotas, droits à produire, stockage public ou privé.
- 12. La France exige une révision complète des systèmes de répartition des aides directes actuelles.** L'emploi doit être un critère prioritaire dans la répartition des aides. En France et en Europe, cette réorientation relégitimera les soutiens publics en les rendant acceptables auprès des citoyens. Ces aides doivent soutenir les projets d'entreprise innovants et fournisseurs d'emplois. Une fusion des deux piliers de la PAC répondrait à cette réorientation.

Des propositions pour la France :

- 13. La France mettra en place un plan ambitieux de relocalisation de son agriculture à l'échelle nationale.** Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer pour cette relocalisation, à travers la restauration scolaire et la restauration collective. La révision des règles de marchés publics favorisera le choix des productions locales et le développement des circuits courts.
- 14. La France soutiendra le développement de conventions de filières.** Les filières doivent en effet se doter de capacités de régulation au travers de la généralisation de contractualisations collectives au sein de structures interprofessionnelles qui permettront, par exemple, d'assurer un prix minimum pour les producteurs. L'État assurera le bon fonctionnement et la bonne efficacité de ces outils, il veillera au bon équilibre des rapports d'échange et à la juste rémunération de l'ensemble des opérateurs de la filière et notamment des producteurs.
- 15. La démarche coopérative** et le développement de tous les organismes permettant le rassemblement de l'offre et la promotion des produits seront soutenus par les pouvoirs publics. La création de centrales de vente doit être un instrument de meilleure gestion des marchés agricoles par les agriculteurs.
- 16. Une loi foncière favorisera** la création de ceintures vertes autour des villes et permettra l'installation de nouveaux agriculteurs. Les collectivités locales seront le pilier de cette politique notamment avec la détermination des schémas d'organisation territoriale.
- 17. La suppression de la notion de surface minimum d'installation** permettra de soutenir tous les projets d'installation innovants pourvoyeurs d'emplois.

PS



Nos propositions

- 18.** La France soutiendra une politique publique visant au **développement de valeur ajoutée dans chacune des filières agricoles**. La compétitivité de l'agriculture doit se faire par la création de valeur. Cette création de valeur ajoutée passe par la diversité des produits, les démarches de qualité et d'origine, les circuits courts, la transformation sur zone, l'amélioration des rapports de négociation au sein des filières agroalimentaires. La France dispose d'une multitude de terroirs, ce qui la dote d'une capacité à faire vivre plusieurs modèles de production agricole autour d'une gamme très large de produits.
- 19.** La France soutiendra et accompagnera les agriculteurs dans leur **engagement en faveur d'une agriculture durable**. L'environnement, la sécurité sanitaire et le développement de la qualité sont les nouveaux facteurs de compétitivité de l'agriculture française. Rompre avec l'utilisation systématique de pesticides, d'engrais, le gaspillage de l'eau et des énergies fossiles est devenu aujourd'hui indispensable. Tous les systèmes d'agriculture durable, parmi lesquels l'agriculture biologique, doivent être généralisés.
- 20.** L'État soutiendra la **recherche publique** en matière d'agriculture et d'alimentation orientée vers la valorisation des produits et la prise en compte du fonctionnement des écosystèmes dans les pratiques agricoles.
- 21.** Les **missions de l'enseignement agricole seront rénovées** pour tenir compte des évolutions territoriales et des préoccupations en matière d'emploi, de valorisation de la valeur ajoutée, de prise en compte des processus naturels dans la mise en œuvre des pratiques agronomiques.
- 22.** Compte-tenu des **spécificités propres à l'agriculture en Outre-mer**, une attention particulière doit être accordée à ces territoires. Une loi sur l'Outre-mer devra répondre à ces enjeux spécifiques.
- 23.** La **pluralité syndicale sera reconnue**. Elle sera assurée au sein de tous les organismes interprofessionnels.
- 24.** La France mettra en œuvre une **grande réforme fiscale et sociale de l'agriculture française**. Le **régime social agricole sera remis à plat** dans un souci de justice pour tous les agriculteurs, l'objectif étant d'obtenir la parité avec les autres régimes.
- 25.** La **retraite complémentaire obligatoire sera étendue aux conjoint-e-s d'exploitant-e-s et aux aides familiaux**.